

PROCÉDURE SPÉCIALE DE FINANCIÈRE MANUVIE POUR LES ORTHÈSES

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT PORTANT SUR DES FRAIS D'ORTHÈSES

La présente feuille de renseignements vous aidera à comprendre les exigences à respecter lorsque vous présentez une demande de règlement portant sur des frais d'orthèses.

Des enquêtes menées par la Financière Manuvie ont permis de découvrir que beaucoup d'orthèses sont prescrites inutilement ou ne sont pas appropriées. Des orthèses mal conçues peuvent causer de la douleur en imposant trop d'efforts aux muscles, aux tendons, aux os et aux articulations.

Voici des conseils qui vous aideront à acheter des orthèses fabriquées sur mesure et de bonne qualité :

- Choisissez des fournisseurs autorisés, comme des podiatres et des chiropristes, qui possèdent les compétences nécessaires pour pratiquer une évaluation médicale au moyen d'un examen biomécanique et d'une analyse de la démarche.
- Assurez-vous qu'un examen biomécanique et qu'une analyse de la démarche sont effectués.
- Si le fournisseur vous mentionne qu'il peut vous livrer l'orthèse le jour même, ou s'il n'effectue ni examen biomécanique ni analyse de la démarche, l'orthèse n'est vraisemblablement pas fabriquée sur mesure.

EXIGENCES LIÉES À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT PORTANT SUR DES FRAIS D'ORTHÈSES

Lorsque vous présenterez une demande de règlement pour des orthèses, veuillez joindre les documents suivants au formulaire « **Demande de remboursement de frais médicaux** » :

1. La recommandation du médecin, du podiatre ou du chiropriste autorisé qui précise le trouble médical justifiant l'utilisation d'orthèses;
2. Copie des résultats de l'examen biomécanique et de l'analyse de la démarche;
3. Une description du procédé de fabrication de l'orthèse, y compris la technique de moulage et les matériaux utilisés;
4. Une confirmation du paiement intégral de l'orthèse (reçu à l'appui).

NOTE

Vous devez annexer les documents susmentionnés au formulaire de demande afin d'éviter tout retard dans le traitement de la demande.

Pour ouvrir droit à remboursement, les orthèses doivent être :

1. Nécessaires du point de vue médical;
2. Prescrites par un médecin, un podiatre ou un chiropriste autorisé;
3. Prescrites avant la date d'achat;
4. Fabriquées sur mesure;
5. Livrées et payées intégralement.

NOTE

Les frais engagés pour obtenir ces renseignements sont à la charge du patient. Après avoir étudié votre demande, il est possible que nous ayons besoin de renseignements additionnels. Nous vous aviserons par écrit de notre décision ou, s'il y a lieu, des renseignements supplémentaires à fournir. Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec la personne responsable de votre programme d'avantages sociaux.